



**COMMISSION PREVENTION/PROMOTION  
DE LA SANTE SEXUELLE AUPRES DES LGBT  
Groupe de travail Codage dans NADIS**

**Compte-rendu du 14 janvier 2019**

NOM	Prénom	Structure d'appartenance	Fonction	Territoire géographique
BONNIN	Charlie	Aides	Volontaire et élu régional	Pays-de-la-Loire
HENRY	Catherine	CeGIDD 44	IDE	44
JOVELIN	Thomas	COREVIH PDL	Datamanager	PDL
MORISSET	Chloé	TRANS INTER action	Porte-parole	Pays de la Loire
OLIVIER	Pauline	SIS	chargée de mission prévention référente 44-85	44-85
PATOUREAU	Marion	CeGIDD 44	Médecin référent	44
POIRIER	Yvan	CEGIDD 85	Médecin référent	85
	Constance	CLGBT Nantes	Stagiaire	44

**Ordre du jour : Codage « Transidentité » dans NADIS**

- A été posée la question des critères définis en PDL sur la question de transidentité sur Nadis : est-ce que ces critères de codage sont définis localement ou nationalement ?
- Il semblerait, d'après les personnes présentes à la mise en place de la définition de la Transidentité dans Nadis au niveau local que celle-ci se soit faite sans consensus ni discussion sur le plan national. Ainsi chaque Corevih a choisi ses propres critères de définition sans harmonisation nationale.
- Aujourd'hui en PDL, le codage des personnes Trans se fait sur la base d'une entrée dans un parcours médical ou chirurgical vers une transition.

Ce critère semble avoir ses limites et notamment auprès des publics trans migrants pour qui la prise d'hormones est souvent sauvage et le suivi médical absent. Ainsi, ces personnes n'entreraient pas dans les critères de codage actuels.

- Question de la prévalence du VIH dans ce public :  
 Trans TDS 45% sont PVVIH  
 Trans de manière globale 19% sont PVVIH

Public Trans représenterait 0,5% de la population

- Définition de personne Trans : personne qui ne se reconnaît pas dans son sexe assigné à la naissance
- ➔ Volonté de remplacer « Transsexualisme » par « Transidentité » ou « Transgenre » : ce premier terme renvoyant à la notion de maladie mentale supprimée par l'OMS.
- Au regard de ces échanges, l'ensemble des participants s'accorde à vouloir modifier les critères de médicalisation du parcours existants pour préférer la prise en compte des ressentis et perception des personnes sur leur genre -> s'appuyer sur du déclaratif de la part des personnes plutôt que sur des critères médicaux.
- Une mise en garde est faite sur les items « F to M » et « M to F » car ils peuvent être à l'origine de discrimination ou de mégenrage de la part des professionnels. Cependant les médecins présents rappellent qu'une trace du sexe attribué à la naissance est nécessaire notamment pour interpréter les normes biologiques des examens réalisés.

Pour conclure, Thomas Jovelin propose de se rapprocher des autres Corevih pour avoir un retour sur leurs définitions des personnes trans dans leurs recueils épidémiologiques.